



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 7 avril 2023 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 27  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjointe,  
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET  
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE  
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE  
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO  
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY

### **Etait absente :**

- Mme Nathalie PASTOR

## **7b - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – EAU POTABLE**

Le projet de Budget Primitif 2023 du Service Annexe de l'eau est équilibré comme suit :

### **• SECTION INVESTISSEMENT :**

➤ Dépenses : 1 884 454,00 €

Dont 1.627.030,91 € de dépenses d'équipement (dont RAR) et 226.423,09 € de remboursement de dette en capital.

➤ Recettes : 1 884 454,00 €

→ Dépenses :

Les principaux programmes inscrits sont les suivants :

• Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) :	35.000,00 €
• Réhabilitation réseau rues Labarraque, Union, Ampère (RAR) :	271 954,00 €
• Réhabilitation rue Révol :	50 000,00 €
• Réhabilitation rue Barthou :	12 500,00 €
• Canalisation AEP – Lourtau/Bager (dont RAR) :	883 297,00 €
• Seuil Puits du vert (RAR) :	30 920,00 €
• Dispositif télé-relève (AP/CP) :	128 707,30 €
• Equipements hydrauliques – Lourtau :	3 890,00 €
• Sécurisation accès sites de stockage (RAR) :	16 261,00 €
• Compteurs (dont RAR) :	4 499,52 €
• Création groupe surpression (RAR) :	36 668,32 €
• Divers études et travaux réseaux (dont RAR) :	91 685,30 €
• Acquisition loggers :	10 000,00 €
• Matériel de mesure :	10 000,00 €
• Dispositif surpression + régularisation St Pée :	41 648,47 €

→ Recettes :

Emprunt :	500 000,64 €
Amortissement des immobilisations :	330 000,00 €
Excédent 2022 reporté :	814 723,36 €
Virement de la section d'exploitation :	239 730,00 €

• **SECTION D'EXPLOITATION :**

➤ Dépenses :	1 873 850,00 €
➤ Recettes :	1 873 850,00 €

→ Dépenses :

Par rapport aux prévisions du budget 2022, les charges à caractère général sont en diminution de 3,59 %.

Le chapitre 012 – Charges de personnel est en diminution de 1,78 % par rapport aux prévisions 2022.

Il est précisé que, depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de Communes, mais également les charges du personnel affecté par la Commune au service de l'eau potable, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Ainsi, comparativement au budget 2022, les charges prévisionnelles du personnel du service sont en augmentation de 2,88 % et les charges prévisionnelles du personnel transféré sont en diminution de 15,50 %.

→ Recettes :

Le prix global du mètre cube d'eau est porté à 1,40 € HT pour l'Oloronais et la part fixe reste fixée à 36 € HT.

Les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe, sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2023.

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 27 mars 2023,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 24 voix pour, 2 abstentions (M. Daniel LACRAMPE et M. Clément SERVAT) et 6 voix contre (M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, Mme Laurence DUPRIEZ),

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Service des Eaux ci-dessus arrêté aux montants cités,
- **FIXE** le prix du mètre cube d'eau à 1,40 € HT pour l'Oloronais et le montant de la part fixe à 36 € HT, étant précisé que le prix facturé aux communes et syndicats voisins fait l'objet d'une indexation, comme prévue dans les conventions,
- **DIT** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2023.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 07 avril 2023.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12.04.2023



Le Maire,

Bernard UTHURRY



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 064-216404228-20230407-DEL\_23\_04\_07\_7B-DE